****

**SYNTHESE DE LA DEUXIEME JOURNEE D’INFORMATION**

**ORGANISEE PAR LE CADRE DE CONCERTATION**

A l’invitation du Président du Cadre de Concertation, la deuxième journée d’information s’est tenue ce jour jeudi 10 septembre 2020, dans la salle de conférence de la Communauté Economique et Monétaire de l’Afrique Centrale (CEMAC).

La cérémonie de la journée a été officiée par le Ministre de l’Administration du Territoire et de la Décentralisation, le Président du Cadre de Concertation, la Représentante Adjointe du Secrétaire Général des Nations Unies, l’Ambassadeur Représentant la CEEAC, le Représentant de l’Autorité Nationale des Elections, le Rapporteur Général du Cadre de Concertation. Ont participé à cette journée les représentants des pouvoirs publics, des partis politiques, la société civile ainsi que les partenaires. La liste de présence détaillée est jointe en annexe.

Le Président du Cadre de Concertation dans son mot introductif, a remercié les participants pour leur présence, marque d’un vif intérêt à la bonne organisation des élections 2020/2021. Il a souligné qu’àpremière vue il apparait que le processus a accusé un retard. La question qui se pose est de savoir si l’ampleur réelle de ce retard est de nature à compromettre la tenue des élections présidentielle et législatives à bonne date,c’est-à-direoù en sommes-nous exactement avec le processus électoral en termes de réalisation. Il a conclu que la modeste contribution citoyenne de chacun est attendue.

Le Ministre de l’Administration du Territoire et de la Décentralisation a exprimé son sentiment de satisfaction à l’ouverture de la deuxième journée d’informations sur le processus électoral en cours, organisée sur l’initiative du Cadre de Concertation. il a indiqué qu’il y a un besoin réel d’informations qu’il convient de satisfaire. Il a exprimé au nom du Premier Ministre, Chef du gouvernement et de son Excellence, **Professeur Faustin** **Archange TOUADERA**, Président de la République, Chef de l’Etat, sa profonde gratitude à tous les acteurs du processus électoral pour le calme et la sérénité observée depuis le lancement du processus électoral en cours et réitéré la ferme volonté du gouvernement à accompagner et soutenir l’organisation des élections de 2020-2021 dans un climat empreint de paix et de sérénité. Il a terminé en exhortant les participants à formuler des propositions concrètes, susceptibles de permettre à l’Autorité Nationale des Elections de résoudre les difficultés relevées.

Le Présidium de la journée mis en place se présente ainsi que suit :

* Président : Bienvenu ALKAL NDAYEN ;
* 1er Vice-Président : André NALKE- DOROGO ;
* 2ème Vice-Président : Me Pierre Abraham MBOKANI ;
* 3ème Vice-Président : Me Serge Soleil SEREMALET ;
* Rapporteur : Thierry ZENETH.

L’agenda de la journée comporte les points suivants :

1. implantation des centres d’enrôlement ;
2. déroulement et la fin des opérations d’enrôlement ;
3. annonce de la prochaine étape du processus ;
4. échanges et discussions.

Pour les 3 premiers points, le représentant de l’Autorité Nationale des Elections Mr Richard GUERET-GBAGBA a souhaité faire une présentation globale afin de donner assez de temps aux échanges.

Sur le premier point (implantation des centres d’enrôlement), le Représentant de l’ANE a indiqué que 3608 centres d’inscription ont été cartographiés et le fichier transmis au Cadre de Concertation. Ces centres seront transformés en bureaux de vote.

S’agissant du deuxième point, l’opération d’enrôlement des électeurs est terminée dans 13 préfectures et continue dans quelques localités dans 3 préfectures : Ouaka (Ourou-djafoun et Ndassima), Nana-Mambéré (Besson, Niem-Yéléwa), Ouham-Pendé (Koui, Ngaoundaye), dû essentiellement à l’insécurité. La reprise des opérations dans ces localités dépendra des solutions politiques et sécuritaires. Les données de l’opération sont au fur et mesure centralisées et traitées. A ce jour, les données centralisées de 2919 tablettes donne 1.526.101 personnes enregistrées. Pour Bangui, la correction des données erronées effectuée, il ne reste que le dédoublonnage. Cependant, ce travail connait une difficulté essentiellement due au fait que la configuration de l’application de traitement des données n’est pas totalement achevée.

Il a ajouté que des missions sont dépêchées à l’extérieur pour la mise en place des démembrements et l’enregistrement des centrafricains de l’étranger dont la durée sera de 15 jours.

L’intervenant a indiqué la suite des activités du processus : publication de la liste électorale, décret convoquant le corps électoral, décret relatif au découpage électoral et dépôt de candidature. Enfin,

A l’issue de cette présentation, le Président a ouvert les échanges et discussions.

Plusieurs préoccupations relatives aux enjeux de l’organisation des élections en cours ont été évoquées par les participants dont entre autres :

* la précision du nombre des bureaux de vote et des tablettes ;
* la question du vote des réfugiés ;
* la fiabilité du logiciel de traitement des données ;
* la réduction de la durée de l’opération de d’enregistrement des électeurs à l’étranger ;
* la poursuite des opérations électorales en cette saison des pluies ;
* le respect des textes en ce qui concerne l’enrôlement des électeurs et surtout les délais légaux;
* l’insécurité persistante dans certaines localités ;
* la responsabilité à prendre par l’ANE face aux défis actuels ;
* la question du mode de dédoublonnage ;
* la question de la publication partielle des listes électorales ;
* la mise en œuvre effective du plan de sécurisation du processus électoral ;
* la position de l’ANE suite au rapport de la Cour Constitutionnelle ;
* l’incohérence entre le communiqué officiel de l’ANE et le chronogramme électoral.

Le représentant de l’Autorité s’est employé à apporter les éléments de réponse à ces pertinentes préoccupations.

Aux termes de la journée, suite aux explications de l’Autorité Nationale des Elections, les participants ont constaté que le processus en cours est face à des difficultés réelles et ont recommandé :

1. **A l’ANE de produire dans un délai raisonnable un rapport sur l’impossibilité pour elle de tenir les délais légaux et constitutionnels ;**
2. **Au Gouvernement de transmettre à l’Assemblée Nationale le projet de loi rectificative permettant le vote des réfugiés.**

**Les participants se sont félicités de cette initiative qui a permis un partage franc des informations relatives au processus électoral en préparation ;**

1. **Au Cadre de Concertation de transmettre à qui de droit, le rapport de la présente journée.**

La séance a été levée à 12H30 mn.

Fait à Bangui, le 10 septembre 2020